



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réforme

Question écrite n° 53526

## Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la modernisation de l'enseignement supérieur annoncé lors du Conseil des ministres du 11 octobre 2000. Il est annoncé, entre autres mesures, un renforcement de la mobilité européenne et internationale des étudiants ainsi qu'une autonomie universitaire plus importante. En conséquence, il lui demande quelles sont les lignes directrices qui permettront la modernisation de l'enseignement supérieur.

## Texte de la réponse

Actuellement 17 000 étudiants français partent étudier un ou deux semestres en Europe. Dans le cadre d'ERASMUS, le ministère de l'éducation nationale a attribué à 10 000 étudiants environ un complément à la bourse communautaire. De nombreuses collectivités territoriales apportent également une aide financière à la mobilité. Afin de développer la mobilité, un certain nombre de mesures vont être mises en place. A l'échelle européenne tout d'abord, un plan d'action pour la mobilité a été présenté et doit répondre à trois grands objectifs : démocratiser la mobilité en Europe ; promouvoir toutes les formes de financement ; accroître la mobilité et en améliorer les conditions. Ce plan d'action pour la mobilité est conçu comme une véritable « boîte à outils » de 43 mesures concrètes, dans laquelle chaque état puisera librement selon sa situation et les obstacles qu'il rencontre. Parmi ces mesures, un certain nombre paraissent essentielles et à encourager. Il s'agit tout d'abord d'adopter une stratégie européenne en faveur de la mobilité, de la favoriser en formant des personnes ressources dans chaque établissement, aptes à conseiller, orienter et élaborer des projets de mobilité. Pour cela, il est nécessaire de développer le plurilinguisme en mettant en oeuvre le certificat de compétences en langue de l'enseignement supérieur (CLES) qui est une formation spécifique pour l'apprentissage des langues destinée à des non-spécialistes. Il s'agit ensuite de favoriser le financement de la mobilité en développant le partenariat entre tous les acteurs : Etat, établissements, collectivités territoriales, et de la démocratiser en la rendant financièrement accessible à tous. Il faut également accroître la mobilité en multipliant les formes que celle-ci peut recouvrir, en améliorant l'accueil des personnes en mobilité, en leur conférant un statut adapté et en facilitant le calendrier de la mobilité. Il s'agit enfin de valoriser les périodes de mobilité en multipliant les passerelles permettant de développer un système de reconnaissance et d'équivalences de diplômes et des formations. La génération du système de transfert des crédits (ECTS) et la semestrialisation devraient y contribuer. A l'échelle française, une politique active est actuellement menée pour instaurer une véritable lisibilité de parcours et des niveaux de sortie équivalents. C'est essentiellement dans le cadre des contrats quadriennaux, que les établissements d'enseignement supérieur signent avec le ministère de l'éducation nationale, que s'exprime cette priorité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Armand Jung](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 53526

**Rubrique** : Enseignement supérieur

**Ministère interrogé** : éducation nationale

**Ministère attributaire** : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 13 novembre 2000, page 6419

**Réponse publiée le** : 28 mai 2001, page 3094